

Assurance (facultative) crédit

Par Nad54, le 06/05/2009 à 18:54

Bonjour,

Mon mari et moi devons acheter une voiture et pour cela nous devons faire un crédit,mais comme il a eu un infarctus en 2007 et qu'il prend donc un traitement régulier il ne peut prétendre a l'assurance de ce crédit, donc ma question est si nous adhérons quand même a cette assurance et qu'il lui arrive un pépin autre que lié a son problème de santé (comme un licenciement ou un accident de la route incapacitant ou même mortel) est ce que l'assurance marchera quand même ou pas?

Merci par avance de vos réponses

Cordialement

Nad54

Par ardendu56, le 07/05/2009 à 23:02

Nad54, bonsoir

Vous vous risquez à faire un faux, ce n'est jamais bon.

Les assurances ne remboursent pas "comme ça." Elles "enquêtent" et généralement trouvent la faille.

A titre personnel, je ne vous conseille pas ce crédit.

Bonne soirée.

Par Nad54, le 08/05/2009 à 11:13

Merci de votre réponse mais tout les organismes de crédit ont les même exigences pour les assurances !

Existe t'il une assurance a part qui prend juste le chomage et les accident de la vie pour couvrir un crédit ???

Cordialement

Nad54

Par ardendu56, le 08/05/2009 à 18:55

Nad54, bonjour

Ce site vous montrera la difficulté de trouver une assurance: http://forum.doctissimo.fr/sante/hypertension-problemes-cardiaques/assurance-immo-infarctus-sujet_150040_1.htm

Si vous taper "infarctus et assurance" vous aurez de nombreux sites sur les assurances qui assurent (logique) les personnes victimes d'infarctus.

Bien à vous.